

Extrait de l'acte de décès n°

(2)

à

Délivré conforme aux registres, le

Mentions marginales⁽³⁾

L'officier de l'état civil
Sceau

Extrait de l'acte de décès n°

(2)

à

Délivré conforme aux registres, le

Mentions marginales⁽³⁾

L'officier de l'état civil
Sceau

(1) Indiquer les Prénoms et NOM du défunt.

(2) Écrire selon le cas : « Décédé le » ou « Décédée le ».

(3) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

Extrait de l'acte de naissance n°

Le 08 Septembre 2017

à 19 heures 16

est né(e)⁽²⁾ Gabriel, Jules, Sacha

SABOURET

Suivant déclaration conjointe
du 08 Septembre 2017

du sexe Masculin à Melun
(Seine-et-Marne)

(3)

reconnu(e)⁽⁴⁾ le 11 Septembre 2017
en cette mairie par son
père

Délivré conforme aux registres, le

Mentions marginales⁽⁵⁾

27 Septembre 2017

L'officier de l'état civil
Sceau



Extrait de l'acte de décès n°

(6)

à

Délivré conforme aux registres, le

Mentions marginales⁽⁵⁾

L'officier de l'état civil
Sceau

(1) Indiquer la place de l'enfant dans la fratrie en tenant compte de sa date de naissance [PREMIER, DEUXIÈME, TROISIÈME...].

(2) Prénoms et NOM de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter le cas échéant, l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du... » et/ou « 1^{re} partie : ... 2^{me} partie : ... » en cas de double nom de famille.

(3) Dans l'hypothèse où la page relative à la mère n'a pu être renseignée (acte de naissance ou de mariage non détenu par une autorité française), la filiation maternelle établie par désignation de la mère dans l'acte de naissance de l'enfant est indiquée dans l'extrait par : « de (Prénoms, NOM) née le... à... ».

(4) Préciser, s'il y a lieu, les date et lieu de la ou des reconnaissances et préciser, selon le cas : « par le père », « par la mère » ou « par les père et mère ».

(5) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

(6) Indiquer selon la situation « Décédé(e) le... » ou « Pré-nom, enfant sans vie, date et lieu de l'accouchement »

(1) *gème*

ENFANT

Extrait de l'acte de naissance n° 2356
Le 17 Septembre 2019
à 04 heures 16
est né(e)⁽²⁾ Chaneotte, Sophie,
Louise

SABOURET

Suivant déclaration conjointe du 08 Septembre 2017

**du sexe Féminin à Melun
 (Seine-et-Marne)**

(3)

**reconnu(e)⁽⁴⁾ le 19 Septembre 2019 en cette mairie
 par son père**

Délivré conforme aux registres, le
Mentions marginales⁽⁵⁾

19 SEP. 2019

L'officier de l'état civil

Sceau



Extrait de l'acte de décès n°

(6)

à

Délivré conforme aux registres, le
Mentions marginales⁽⁵⁾

L'officier de l'état civil
 Sceau

(1) Indiquer la place de l'enfant dans la fratrie en tenant compte de sa date de naissance (PREMIER, DEUXIÈME, TROISIÈME...).
 (2) Prénoms et NOM de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance : compléter le cas échéant, l'indication du nom par « suivant déclaration conjointe en date du ... et/ou 1^{ère} partie : ... 2^{ème} partie : ... » en cas de double nom de famille.

(3) Dans l'hypothèse où la page relative à la mère n'a pu être renseignée (acte de naissance ou de mariage non détenu par une autorité française), la filiation maternelle établie par déclaration de la mère dans l'acte de naissance de l'enfant est indiquée dans l'extrait par : « de (Prénoms, NOM) née le ... à ... ».

(1) *Troisième ENFANT*

Extrait de l'acte de naissance n° 1554

Le 13 juin 2022

à 7 heures 23

est né(e)⁽²⁾ Agathe, Juliette, Romane
SABOURET

**suivant déclaration conjointe du
 8 septembre 2017**

du sexe Féminin

**à Melun (Seine et
 Marne)**

(3)

**reconnu(e)⁽⁴⁾ le 16 juin 2022 en cette mairie
 par son père**

Délivré conforme aux registres, le

Mentions marginales⁽⁵⁾

16 juin 2022

L'officier de l'état civil délivre
 Sceau



Extrait de l'acte de décès n°

(6)

à

Délivré conforme aux registres, le
Mentions marginales⁽⁵⁾

L'officier de l'état civil
 Sceau

(4) Préciser, s'il y a lieu, les date et lieu de la ou des reconnaissances et préciser, selon le cas : « par le père », « par la mère » ou « par les père et mère ».

(5) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

(6) Indiquer selon la situation « Décédé(e) le ... » ou « Prénom, enfant sans vie, date et lieu de l'accouchement ».

(1) Époux ou Père

Prénoms Thomas, Jacques,
Damien
Nom (2) SABOURET

Né (3) le 24 Décembre 1991
à 01 heures 58
à Fontainebleau (Seine et Marne)

Fils (4) de (5) Jean-Jacques
SABOURET
et de (5) Valérie BAILLY

Extrait délivré conforme à l'acte de naissance n° 2025
le (6) 29 Septembre 2017

Mentions marginales (7)



Mariage célébré à _____

le _____

Il a été déclaré (8) _____

Extrait délivré conforme à l'acte de mariage n° _____

Mentions marginales (7)

(1) Écrire selon le cas « Époux ou Père » ou « épouse ou Mère ».

(2) En cas de double nom de famille, ajouter « 1^{re} partie : 2^{de} partie : ». En outre, lorsque l'extrait est établi à partir de l'acte de naissance, compléter le cas échéant l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du ... ».

(3) Écrire selon le cas « Né » ou « Née ».

(4) Écrire selon le cas « Fils » ou « Fille ».

(1) épouse ou Mère

Prénoms Tiffanie Caroline
Corinne
Nom (2) DESCHAMPS

née (3) le 12 mars 1993
à 16 heures 10
à LAGNY-SUR-MARNE (S. et M.)

fille (4) de (5) Thierry Germain
Raoul DESCHAMPS
et de (5) Delphine Paulette
Simone DORTOIS

Extrait délivré conforme à l'acte de naissance n° 384

le (6) 11 OCT. 2017

Mentions marginales (7)



à _____ heures _____

le _____

L'officier de l'état civil
Sceau

(5) Prénoms et NOM des Parents.

(6) Ne pas compléter et signer lorsque les renseignements de l'état civil sont apposés à l'occasion du mariage et constituent l'extrait de l'acte de mariage.

(7) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

(8) Compléter ainsi la formule « qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage » ou « qu'un contrat de mariage a été repu le... par Me..., notaire à... »